

Intensification de l'agriculture et vulgarisation : l'implication des Églises, cas de la province de l'Équateur

Mots clés: vulgarisation, églises, intensification de l'agriculture

Sans exclure les services de l'État, les Églises, présentes depuis longtemps et bien implantées sur le terrain, devraient participer à la vulgarisation.



Auteur(s) : Franz Schorosch (Consultant International pour le Projet d'Appui à la Relance et à la Réhabilitation de l'Agriculture)

Date de publication : 2010

Catégorie(s) : Savoir-faire paysans • Organisation des producteurs agricoles, CONAPAC paysans, FEC

Province(s) : Équateur

Partenaire(s) : Banque Mondiale

Nombre de pages : 1

Identification : F-P-A6-S1-1



Des champs communautaires sont organisés partout par les Églises. Ils pourraient « servir de voie d'entrée pour la vulgarisation, la diffusion de matériel, des semences et des géniteurs, tous améliorés ». Pour cela, il faudrait établir une nouvelle répartition du travail entre les Églises et l'État.

« En province de l'Équateur, les structures de l'État telles que les inspections agricoles ne sont pas vraiment fonctionnelles et ne sont pas capables d'organiser seules un conseil agricole au niveau de la communauté et des villages. Cependant, les Églises, ont des structures déjà installées à tous les niveaux dans le développement depuis longtemps. La présence des différentes autres confessions religieuses est également remarquables dans chaque village. Leur implication dans le secteur agricole s'avère ainsi importante » .

Franz Schorosch
Consultant International pour le Projet
d'Appui à la Relance
et à la Réhabilitation de l'Agriculture,
projet financé par la Banque Mondiale,
dans la Province de l'Équateur.

Les Églises ont organisé des champs communautaires presque partout. Ceux-ci peuvent donc servir de voie d'entrée pour la vulgarisation, la diffusion de matériel, des semences et des géniteurs, tous améliorés. « Ainsi, les Églises devraient participer dans la vul-

garisation ». Mais, cela ne veut nullement dire qu'il faut exclure les services de l'État. Il faudrait plutôt mettre en place une nouvelle répartition du travail entre la Société Civile et l'État, tel que le CARG le propose. Les fonctionnaires de l'État, soit ceux du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, devraient se concentrer sur les aspects de conception et de planification, mais aussi de suivi et de relation sur le terrain. Tandis que l'exécution du travail de l'encadrement de terrain du conseil agricole, c'est-à-dire les échanges qui doivent exister entre les producteurs et les conseillers, pourrait être confiée au personnel des Églises. Ces derniers pour la plupart sont des bénévoles et non des fonctionnaires, ni même des employés des Églises. Ils ne reçoivent que de petites primes ou compensations pour leur services. Toutefois ici, selon Franz Schorosch, le problème qui se posera, sera celui de comment faire pour que ce personnel puisse devenir plus professionnel. D'où, il faudra investir dans la formation de ce personnel et dans sa mobilité. Ceci, dans la perspective de la mise en œuvre des projets qui sont en préparation.

« Hormis les Églises, on peut aussi compter sur l'implication des ONG dans la province ».

Cependant, les ONG ne sont pas encore aussi implantées aussi durablement sur le terrain que les Églises, catholiques, protestantes, kimbanguiste, de réveil ou musulmanes, sur différents plans, notamment pour assurer la mobilisation de la communauté et des citoyens. En effet, la force des confessions religieuses se situe dans le fait qu'elles existent depuis de longue date. Bien qu'elles interviennent pour l'encadrement spirituel de leur fidèles respectifs, elles s'intéressent aujourd'hui d'avantage aux aspects matériels de leur membres, c'est-à-dire comment faire en sorte pour que ceux-ci jouissent d'une vie meilleure et de ce fait comment les aider sur le plan économique.

« Le fait d'être présentes depuis longtemps leur donne l'avantage de mieux connaître le terrain. On constate d'ailleurs que dans leur différents documents qu'elles ont rédigé (CARITAS), les préoccupations de développement des Églises ne sont pas différentes de celles des ONG, des organisations internationales ou de n'importe quelle autre structure laïque de développement ».